

Au coin de l'impasse

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 35 Rue Hoche - 92240 MALAKOFF

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11/05/2020

Le 11/05/2020, à 14H00, les Membres Fondateurs de l'association Au coin de l'impasse se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de l'association. Il a été établie une feuille de présence signée par chaque personne entrant en séance, ci-annexée.

Sont présentes les personnes suivantes :

- Monsieur Sydney Beuvry
- Monsieur Julien BLANC
- Madame Evelyne, Christine, Patricia BLANC

Sydney BEUVRY est désigné président de séance (le "Président de Séance").

Evelyne BLANC est désigné secrétaire de séance (le "Secrétaire de Séance").

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de Séance et le Secrétaire de Séance.

Le Président de Séance met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère (accompagnée le cas échéant des pouvoirs des personnes représentées) ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis il rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Julien Blanc en qualité de Vice-Président de l'Association ;
- Pouvoirs à accorder en vue des formalités de déclaration et de publication.

Le Président de Séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

Il commence par présenter l'intérêt de nommer un Vice-Président, puis invite les membres de l'assemblée à prendre la parole. Une discussion s'engage.

Puis, le Président de Séance appelle l'assemblée à se prononcer sur les résolutions qui suivent.



J.B

S.B

Première résolution

Nomination d'un Vice-Président

L'assemblée générale, après en avoir discuté, décide de nommer Monsieur Julien Blanc en qualité de Vice-Président de l'Association Au coin de l'impasse régie par la loi du 1er juillet 1901. Le Vice-Président est investi des mêmes pouvoirs que le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


Deuxième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités


L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes les formalités requises en conséquence des présentes, notamment les formalités de déclaration, de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14H30. En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.



Le président de séance Sydney BEUVRY



Le secrétaire de séance Eveline BLANC

Julien Blanc, acceptant ses fonctions de Vice-Président de l'Association



S B

J.B



Au coin de l'impasse

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social :

35 Rue Hoche - 92240 MALAKOFF

Assemblée Générale en date du 11/05/2020

Feuille de présence

Membres Fondateurs :

Identité : Monsieur Sydney Beuvry

Signature : _____

Identité : Monsieur Julien BLANC

Signature : _____

Identité : Madame Evelyne, Christine, Patricia BLANC

Signature : _____

La feuille de présence faisant apparaître que tous les Membres Fondateurs de l'Association sont présents a été arrêtée et certifiée exacte par le président de séance.

EJB

SB

J.B